



AGRICULTURE BIO

Lancement de la marque collective

« Bio cohérence »

La filière bio a lancé officiellement le 12 avril la marque collective privée « Bio cohérence » qui impose le respect de 60 critères supplémentaires à ceux du règlement européen modifié en 2009. Pour être certifié « Bio cohérence », les principaux critères que contrôlera un organisme indépendant sont l'absence d'OGM, l'interdiction de mixité des productions bio et non bio sur une même ferme, une alimentation animale 100% bio et majoritairement produite sur la ferme, une limitation à trois traitements allopathiques par an en élevage, des procédés de transformation respectueux de la matière première... Les producteurs adhérents mais également les transformateurs et distributeurs de la marque respecteront également des contraintes environnementales et sociales. Dès l'adhésion, ils s'engageront à réaliser un diagnostic global de l'exploitation pour améliorer leurs pratiques à tous les niveaux. Les magasins partenaires **Biocoop** et Biomonde donneront la priorité aux produits « Bio cohérence ».